



Association France Palestine Solidarité

21 ter rue Voltaire

75011 Paris France

Tel: 01 43 72 15 79

E-mail : afps@france-palestine.org

Site : www.france-palestine.org

La question majeure des responsabilités dans la situation actuelle à Gaza

La question de savoir qui porte la responsabilité centrale de la situation actuelle à Gaza est absolument essentielle pour agir utilement aujourd'hui. Pour Georges W. Bush la question ne se pose tout simplement pas : Israël est, comme toujours, en « état de légitime défense ». Point. Pour l'Union européenne c'est l'affirmation d'un renvoi dos à dos apparent. Elle demande « l'arrêt des actions israéliennes contre Gaza et l'arrêt des tirs de roquettes ». Ce sont ces derniers qui seraient toutefois les responsables de la rupture de la trêve pour le « ministre » Bernard Kouchner.

Ces positions cachent mal, en vérité, un « feu vert » donné aux Israéliens pour la poursuite de leur insupportable politique de force qui ne mène ni à la paix ni à la fin des violences dont souffrent les deux peuples.

Pourtant, au vu des réalités, les choses sont claires. Elles ne prêtent à aucune hésitation et encore moins à un renvoi dos à dos des parties.

Il y avait une trêve décidée à Gaza par le Hamas et négociée avec Israël sous les auspices de l'Égypte. Cette trêve durant laquelle aucun tir de Qassam n'a eu lieu a été clairement rompue par Israël qui a lancé contre Gaza une opération militaire meurtrière en novembre dernier. Cette opération n'a provoquée aucune réaction de condamnation de l'ONU ni du Quartet.

Cette trêve devait également s'accompagner d'une levée du terrible embargo total dont souffre à en mourir la population de Gaza. Mais la « communauté internationale » a totalement accepté et soutenu la stratégie mortifère israélienne de « punition collective » de la population de Gaza.

Pourtant, dès le mois d'août, Richard Falk, Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme dans les territoires palestiniens, stigmatisait cette politique menée à Gaza par Israël, les USA et l'Union européenne comme violant massivement et systématiquement la Quatrième Convention de Genève. Personne ne peut dire qu'il ne savait pas.

Dans le même temps, et le Hamas n'était pas concerné, aucune volonté politique réelle ne s'est manifestée dans les négociations engagées avec le Président de l'Autorité palestinienne pour aboutir à un accord global visant à créer un Etat palestinien fin 2008, suite au processus d'Annapolis qui s'en fixait explicitement l'objectif. Il est vrai que déjà la « Feuille de route » prévoyait un Etat palestinien pour la fin 2005. Et loin de reculer, l'occupation israélienne s'est faite plus ample et dure encore. Personne, en situation de responsabilité, ne s'en est ému.

L'Union européenne est particulièrement en cause dans cet ensemble de faits. Elle a, d'une part, souscrit et participé au blocus de la bande de Gaza tout en « rehaussant » incroyablement ses accords de partenariat avec Israël malgré la position du Parlement européen et a, d'autre part, volontairement laissé Georges W. Bush être le seul « maître du jeu » dans les négociations résultant du processus d'Annapolis. A coup sûr, elle savait que sur un tel chemin il n'y aurait aucun accord global de paix fin 2008.

Dans ces conditions les responsabilités israéliennes des USA et du Quartet, dont l'Union européenne - encore présidée aujourd'hui par la France- est membre, sont écrasantes.

Association France Palestine Solidarité

21 ter rue Voltaire / 75011 Paris France

Tel: 01 43 72 15 79

E-mail : afps@france-palestine.org / Site : www.france-palestine.org

Il faut être net : on ne peut condamner les tirs de Qassam sur Israël et en même temps mettre en œuvre une folle stratégie qui cherche à les provoquer. Israël, en particulier, est responsable de la reprise des tirs de Qassam dont les dirigeants de ce pays souhaitaient la reprise pour mettre en œuvre leur opération militaire baptisée « plomb durci ». Une opération qui n'est pas terminée malgré le nombre de morts déjà enregistré. Cette stratégie meurtrière a été dûment calculée mais aussi avalisée et soutenue par les « grands ». Elle devait atteindre son paroxysme maintenant, c'est-à-dire à la veille des élections législatives israéliennes.

Dans ces conditions clairement établies, aucune politique de « renvoi dos à dos » des protagonistes n'est acceptable car contraire à la vérité. L'arbre ne peut cacher la forêt des responsabilités : celles d'Israël mais aussi celles du Quartet, dont trois pays sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ainsi, toute résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui ne prendrait pas en compte ces données et qui ne mettrait pas en évidence les responsabilités réelles serait, comme au moment de l'offensive militaire d'Israël contre le Liban en 2006, un simple trompe-l'œil particulièrement dangereux destiné à laisser se poursuivre l'offensive militaire israélienne qui est maintenant envisagée par voie terrestre.

Le Conseil de sécurité doit s'engager sur une autre voie, une voie responsable, qui permette la paix et non pas qui autorise la poursuite de la guerre. C'est son rôle fondamental selon le texte fondateur de l'organisation des Nations unies. Il doit, en urgence, décider de l'envoi de « casques bleus » pour s'interposer entre les belligérants et rechercher une solution politique immédiate prenant acte du fait que le Hamas se déclare prêt à un cessez-le-feu subordonné à la fin du blocus de Gaza. Ensuite, il devra faire appliquer, avec sanctions en cas de refus, les résolutions pertinentes votées dont il doit être le garant de l'effectivité.

L'impunité dont bénéficie Israël depuis 40 ans a démontré qu'elle était en fait une « prime » à la guerre et aux souffrances endurées au Proche-Orient. Cette politique qui mène au chaos n'a que trop duré.

Dans cet esprit nous appelons les hommes et les femmes de progrès, de justice et de paix à se mobiliser, à se lever et à manifester partout pour obtenir l'arrêt des massacres et pour exiger que l'ONU, au titre du chapitre VII de la Charte, prenne enfin ses responsabilités. Elle doit « imposer » tout de suite un cessez-le-feu par l'envoi de « casques bleus » et imposer ensuite la paix sur la base de ses résolutions pertinentes adoptées.

Pour y parvenir nous entendons prendre nos responsabilités et rechercher toutes les convergences d'actions possibles en France ainsi qu'au niveau de l'Union européenne. De ce point de vue nous nous félicitons du mouvement inédit d'actions unitaires qui se développe en France. Nous appelons, enfin, les parlementaires à jouer tout leur rôle, en toute urgence, face à cette folie meurtrière qui contient en elle tous des risques majeurs pour la sécurité internationale et la cohésion sociale de notre pays.

AFPS, Paris, 30 décembre 2008